

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 07 novembre 2024

Ordre du jour :

1. 8436 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2023
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. Demande de lancement de la procédure d'appel d'offres aboutissant à la désignation d'un réviseur d'entreprises pour le contrôle annuel des comptes de la Chambre des Députés pour les exercices 2024-2026

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Marc Baum [remplaçant M. David Wagner], Mme Claire Delcourt, M. Georges Engel [remplaçant M. Claude Haagen], M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, M. Tom Weidig, Mme Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

M. Damian Rychlicki du Service financier de l'Administration parlementaire

Mme Fabiola Cavallini du Service des relations publiques de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Maurice Bauer, Mme Djuna Bernard, M. Claude Haagen, M. David Wagner

*

Présidence : M. Tom Weidig, Président de la Commission

*

1. 8436 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2023

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des Comptes et donne la parole à Monsieur Damian Rychlicki, responsable du service financier.

L'orateur présente les comptes de l'exercice 2023 en examinant avec les membres de la commission le projet de rapport.

Il rappelle que le montant total du budget de la Chambre des Députés pour l'exercice 2023 était estimé à 65 655 646 euros dont 59 282 062 euros étaient inscrits à titre de dotation dans le budget de l'État et en plus le Bureau avait décidé de recourir à hauteur de 4 473 584 euros à la réserve de la Chambre. L'orateur présente la répartition du budget sur les différentes sections du plan comptable budgétaire interne.

Ensuite, l'orateur passe à la comparaison du budget par rapport à son exécution. À cet égard, il fournit des explications supplémentaires, à savoir que

- 8213 jetons de présence étaient payés au cours de l'année 2023,
- 60 activités ont eu lieu à l'étranger avec participation des députés et 30 visites ont eu lieu à la Chambre,
- le contingent des agents de l'Administration au 31 décembre 2023 comptait 164 personnes (20 entrées et 7 sorties au cours de l'année 2023).

Le responsable du service financier précise à la fin de la présentation aux membres de la commission les raisons des dépassements du budget sur les différents articles budgétaires. Parmi ces raisons, on peut citer principalement les 3 tranches indiciaires de l'année 2023 (non budgétisées), des surcoûts au niveau des projets informatiques (tests supplémentaires, recours aux experts externes, etc.) et des dépenses imprévues or indispensables (p. ex. refonte de la régie audio-visuelle).

Le Secrétaire général prend ensuite la parole pour expliquer aux membres de la commission que ces dépassements ont été opérés dans une optique de transparence. Cependant, à partir de l'exercice 2024 des transferts sont opérés entre les articles budgétaires pour compenser les dépassements. Les membres mènent une discussion sur l'utilité de la présentation des dépassements. Un membre a à juste titre remarqué qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de dépassements par rapport au budget de la Chambre.

Le Secrétaire général informe les membres présents que le contrôleur financier émettra désormais un rapport annuel sur l'application de la procédure financière, que suite à l'affaire Caritas, les procédures internes de la Chambre seront soumises à une sorte de *stress test* par un expert externe et troisièmement que les comptes de la Chambre ainsi que les comptes des groupes et sensibilités politiques seront contrôlés à partir de l'exercice 2025 respectivement 2026 par la Cour des comptes.

2. Demande de lancement de la procédure d'appel d'offres aboutissant à la désignation d'un réviseur d'entreprises pour le contrôle annuel des comptes de la Chambre des Députés pour les exercices 2024-2026

Vu que le mandat du réviseur d'entreprises actuel est arrivé à échéance, la Commission des Comptes demande au Président de la Chambre des Députés afin que le Bureau lance la procédure d'appel d'offres aboutissant à la désignation d'un réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes de la Chambre des Députés pour les exercices 2024-2026.

Procès-verbal approuvé et certifié exact